



## Gestion du trafic aérien : comment répondre aux besoins d'investissement

La réalisation des objectifs du programme « Ciel unique européen » nécessite un renforcement des exigences en matière de performances et d'investissements dans la gestion du trafic aérien.

La gestion du trafic aérien (ATM, *Air Traffic Management*) fait actuellement l'objet d'investissements accrus qui visent à soutenir le volet technologique du *Ciel unique européen*, le cadre législatif de l'aviation européenne. Dans les prochaines années, la gestion du trafic aérien devra se faire de plus en plus performante pour répondre à la croissance soutenue de la circulation aérienne et assurer l'activité de ce secteur dans les meilleures conditions de sécurité, de rentabilité, d'efficacité et de respect de l'environnement.

De nouveaux investissements seront nécessaires pour atteindre ces objectifs et poursuivre la mise en œuvre des améliorations technologiques élaborées dans le cadre du système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien (SESAR, *Single European Sky ATM Research*) et déployées sous la coordination de SDM (SESAR Deployment Manager) qui est l'entité gestionnaire du déploiement du SESAR.

La Banque européenne d'investissement (BEI) entend soutenir le déploiement de technologies liées à la gestion du trafic aérien, en concevant des instruments financiers destinés à financer des projets

Le déploiement des technologies liées à la gestion du trafic aérien peut être financé au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), mais le budget disponible ne suffit pas pour soutenir l'ensemble des évolutions nécessaires. En 2015, à l'occasion de l'appel général portant sur l'intervention du MIE à l'appui de la gestion du trafic aérien, des demandeurs ont sollicité une enveloppe de 1,2 milliard d'EUR pour financer des projets d'une valeur de 2,45 milliards d'EUR. Quelque 700 millions d'EUR ont été libérés, ce qui couvre environ 30 % du coût total des projets. Il existe un écart manifeste entre le volume de financement requis et le montant disponible.

Avec le soutien de la Commission européenne et par le biais du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et d'initiatives similaires, la Banque européenne d'investissement peut contribuer à combler ce manque de financement et favoriser le déploiement rapide et complet d'avancées technologiques par l'ensemble des promoteurs de ces nouvelles technologies, notamment les prestataires de services de navigation aérienne, les utilisateurs civils de l'espace aérien et les aéroports.





Le présent document est destiné à encourager les parties prenantes à communiquer et collaborer avec la BEI pour mettre en place des structures de financement et (ou) des plateformes d'investissement qui répondent aux critères d'investissement de la BEI, de banques commerciales ou d'investisseurs institutionnels et qui aident à surmonter les défis financiers dans le domaine de la gestion du trafic aérien, notamment ceux liés au déploiement synchronisé de nouvelles technologies.

dans ce secteur. Au sein de la BEI, la division Nouveaux produits et transactions spéciales met au point des instruments et dispositifs financiers innovants adaptés au profil du secteur et à ses besoins d'investissement. S'appuyant en outre sur les compétences techniques et sectorielles de sa direction des projets, la Banque est en mesure de fournir des solutions complètes visant à combler les lacunes de financement.

La BEI appelle de ses vœux l'intervention de toutes les parties prenantes du secteur de la gestion du trafic aérien, au rang desquelles celles qui investissent dans les équipements au sol et embarqués, ainsi que les bailleurs de fonds potentiels :

- les prestataires de services de navigation aérienne ;
- les aéroports ;
- les utilisateurs civils de l'espace aérien ;
- les décideurs politiques et les régulateurs ;
- les organismes prêteurs et les investisseurs du secteur privé.

## Présentation de la BEI

En tant que banque de l'Union européenne, la BEI représente les intérêts des États membres de l'UE. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions européennes à l'appui de la mise en œuvre efficace des objectifs stratégiques de l'Union européenne. À cette fin, la Banque propose des prêts, des garanties, des instruments de microfinance et des prises de participation, ainsi que des produits mixtes (combinant des fonds de la BEI et de l'UE), et elle fournit des services de conseil.

La BEI est le premier emprunteur et bailleur de fonds multilatéral au monde. Elle lève des fonds sur les marchés des capitaux internationaux et fait bénéficier ses clients de ses conditions d'emprunt avantageuses pour qu'ils puissent financer des projets d'investissement solides.

Grâce à la BEI, les emprunteurs bénéficient d'un coût du capital favorable, ainsi que de structures adaptées, conçues pour répondre à des exigences d'investissement spécifiques, par exemple des échéanciers de remboursement coïncidant avec des flux de trésorerie et des rehaussements de crédit, le cas échéant. Les projets



présentés en vue de l'obtention d'un prêt doivent être bancables, techniquement viables et ne faire l'objet d'aucune bonification tarifaire. La BEI peut financer 50 % au maximum du coût d'un projet, le solde étant couvert par des concours d'États membres, des aides non remboursables de l'UE, des prêts du secteur privé ou une combinaison des trois.

Les projets que la Banque soutient relèvent d'un large éventail de secteurs qui vont de l'énergie aux transports, en passant par l'éducation. Dans le domaine des transports, la BEI opère dans les segments suivants : les routes, les chemins de fer, la mobilité publique, l'aviation et le trafic maritime.

## Collaboration entre la BEI et SDM

La BEI collabore étroitement avec SDM (*SESAR Deployment Manager*), l'entité gestionnaire du déploiement du SESAR, pour soutenir la mise en œuvre du projet commun pilote (PCP). SDM est l'organisation qui coordonne la modernisation des infrastructures de gestion du trafic aérien en Europe. Cette entité gestionnaire du déploiement du SESAR a pour principale mission d'élaborer, de proposer et d'actualiser le programme de déploiement des concepts et technologies du SESAR, tout en



assurant une synchronisation efficace et une coordination générale des projets de mise en œuvre, ainsi que des investissements connexes en conformité avec le programme de déploiement.

### Les produits de la BEI

La BEI propose toute une série de produits financiers adaptés aux parties prenantes les plus diverses par leur nature et leur taille dans le secteur de l'aviation. Les prêts traditionnellement accordés par la Banque peuvent être répartis en trois grandes catégories :

- a) les **prêts directs** sont les mieux adaptés aux partenaires qui réalisent des investissements importants à la faveur de prêts à des grandes entreprises ou d'opérations spécifiques de financement sur projet (FP) ;
- b) les **prêts-programmes** ont une visée thématique ou géographique ;
- c) les **prêts-cadres** conviennent mieux pour soutenir des investissements de plus petite dimension par l'entremise de banques intermédiaires.

« Cela fait de nombreuses années que la BEI prête au secteur de l'aviation, à l'appui de la politique de l'UE. Elle souhaite continuer à soutenir ce secteur en aidant activement la filière de la gestion du trafic aérien à moderniser les technologies qu'elle met en œuvre pour réaliser les objectifs stratégiques de l'Union européenne.

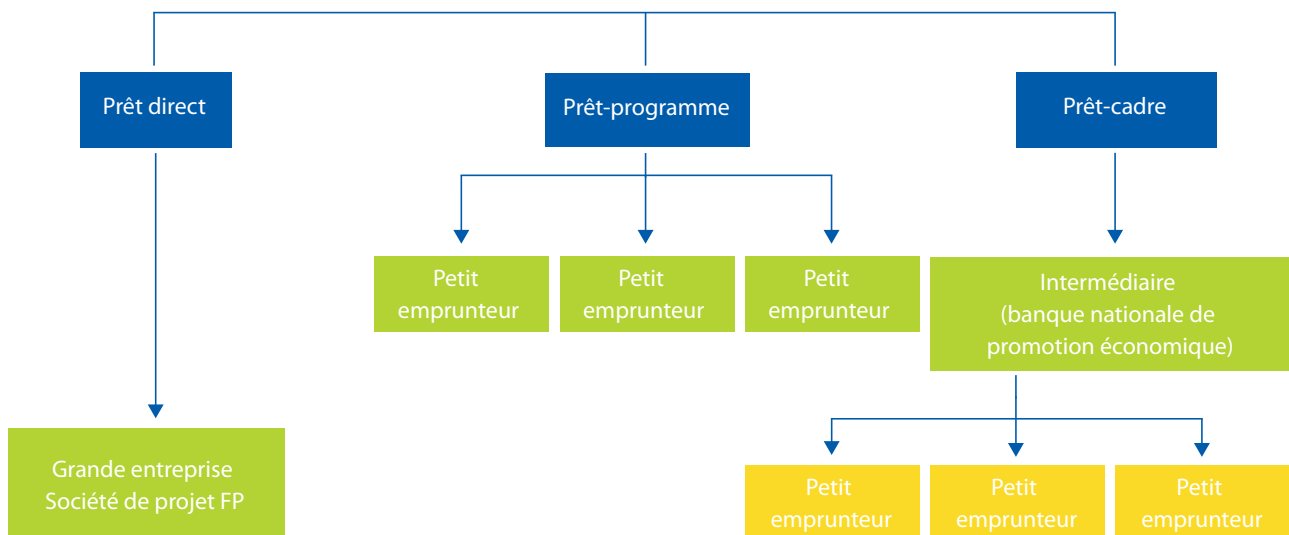


Diagramme 1



## Prêt direct

### Caractéristiques du prêt direct :

Prêt accordé à un emprunteur unique.

**Montant minimum du prêt :** environ 25 millions d'EUR

**Contribution de la BEI au coût du projet :** 50 %

### Projets admissibles :

- acquisition d'actifs
- logiciels et licences
- installations
- formations ponctuelles
- dépenses d'investissement

### Procédure d'instruction :

- analyse coûts-avantages
- analyse du crédit
- analyse technique



### Accès :

L'entité sollicitant le prêt peut contacter la BEI directement.

### Étude de cas :

L'ENAV, le prestataire de services de navigation aérienne en Italie, a emprunté 250 millions d'EUR (45 % du coût total du projet) pour financer la mise en œuvre d'infrastructures de gestion du trafic aérien et relevant de l'initiative 4-Flight, dans le cadre de la réalisation du système SESAR (sur la période 2014-2020).



### Pertinence pour le secteur de la gestion du trafic aérien :

Comme l'illustre l'étude de cas de l'ENAV, une partie prenante qui réalise un projet de grande dimension (dont le coût est supérieur à 50 millions d'EUR) peut approcher la BEI à ce titre pour obtenir un prêt personnalisé à des conditions souples. Un tel prêt peut servir aux prestataires de services de navigation aérienne pour financer la modernisation de leurs systèmes de gestion du trafic aérien ou aux aéroports pour la mise à niveau technique de leurs infrastructures ATM.



## Prêt-programme et prêt-cadre

### Caractéristiques du prêt-programme :

Prêt octroyé à plusieurs emprunteurs pour financer un investissement convenu sur la base d'une justification économique conjointe.

**Montant minimum du prêt :** sans objet

**Contribution de la BEI au coût du projet :** 50 %

#### Projets admissibles :

- acquisition d'actifs
- logiciels et licences
- installations
- formations ponctuelles
- dépenses d'investissement

#### Procédure d'instruction :

- analyse coûts-avantages au niveau du programme ou du cadre
- analyse de chaque crédit

#### Accès :

L'entité sollicitant le prêt peut contacter la BEI directement.

#### Étude de cas :

Un prêt-programme a été élaboré pour permettre le financement de l'acquisition de matériel roulant pour un réseau ferroviaire régional en France. La BEI a fourni une enveloppe financière de 750 millions d'EUR (environ 50 % des besoins de financement) pour financer différents projets de modernisation de matériel roulant dans les régions françaises. Chacune d'entre elles a été désignée pour intervenir en qualité d'emprunteur et de promoteur, mais l'acquisition proprement dite sera réalisée par la SNCF au nom des régions.

### Caractéristiques du prêt-cadre :

Prêt accordé à plusieurs emprunteurs par le biais d'un intermédiaire unique pour financer un investissement convenu sur la base d'une justification économique conjointe.

**Montant minimum du prêt :** sans objet

**Contribution de la BEI au coût du projet :** 50 %

#### Projets admissibles :

- acquisition d'actifs
- logiciels et licences
- installations
- formations ponctuelles
- dépenses d'investissement

#### Procédure d'instruction :

- analyse coûts-avantages au niveau du programme ou du cadre
- analyse de chaque crédit

#### Accès :

Le prêt-cadre est rétrocédé par l'intermédiaire unique désigné ou déployé selon la procédure habituelle du FEI (Fonds européen d'investissement) via des banques nationales de promotion économique.

#### Étude de cas :

Un prêt-cadre a été créé par la BEI pour permettre à des PME, des hôpitaux et des établissements d'enseignement d'acquieser par crédit-bail des équipements de haute technologie.

Les fonds ont été mis à disposition en France, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas grâce à l'intervention du Groupe Société générale en qualité d'intermédiaire.

### Pertinence pour le secteur de la gestion du trafic aérien :

Ces deux types de prêts pourraient être personnalisés dans le but de créer un produit attrayant pour les promoteurs potentiels du secteur de la gestion du trafic aérien. Par exemple, un type d'investissement peut faire l'objet d'une argumentation économique (p. ex : la modernisation imposée d'équipements électroniques de bord). Sur la base de cette argumentation économique conjointe, la BEI pourrait réserver un montant convenu à l'octroi d'un prêt dont l'affectation suivrait la procédure de prêt habituelle de la Banque, avec notamment l'analyse du crédit, la tarification, etc. Ce genre de mécanisme pourrait représenter une bonne solution pour les projets mis en œuvre à l'échelle sectorielle au moyen d'investissements de petite dimension réalisés via des banques intermédiaires à l'appui, par exemple, des systèmes de communication vocale (8.33) et de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) utilisés dans l'aviation générale. L'aviation commerciale pourrait bénéficier de prêts permettant de financer des équipements de liaison de données, tandis que les aéroports pourraient financer la transition vers un système de renforcement au sol (GBAS).



## La BEI à l'appui du secteur de la gestion du trafic aérien

Les produits financiers actuels de la BEI pourraient être adaptés en faveur d'un grand nombre d'emprunteurs partageant une argumentation économique, afin de répondre à un large éventail de besoins de financement à l'aide de prêts intermédiés. Avec le soutien de la Commission européenne et grâce à des capacités accrues reposant sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et des mandats similaires, la BEI s'attache à faciliter le financement du secteur de la gestion du trafic aérien, en s'appuyant également sur un savoir-faire technique développé en interne dans ce domaine.

La Banque est convaincue que des montages financiers personnalisés, combinés à des aides non remboursable ou des capitaux privés et à une approche de financement coordonnée, peuvent appuyer davantage les investissements dans le secteur de la gestion du trafic aérien et contribuer ainsi à un déploiement technologique synchronisé avec, à la clé, les avantages que comportent une mise en réseau.

### Des montages financiers sur mesure

Les instruments financiers tels que les prêts peuvent être personnalisés pour faire coïncider plus étroitement les avantages financiers et les coûts du service de la dette, en adaptant les flux de trésorerie liés aux remboursements ou le report du remboursement du principal.

Parmi les montages financiers sur mesure pourraient figurer :

- des **remboursements de principal adaptés** : la pondération de l'échéancier de remboursement du prêt pourrait se faire sur des exercices ultérieurs, ce qui permettrait d'aligner plus étroitement les avantages nets des investissements sur l'échéancier de remboursement ;
- des **garanties** : une garantie financière pourrait être fournie sous une forme ou une autre à un partenaire de mise en œuvre pour l'aider à honorer ses engagements financiers au cas où des économies sur les coûts ou d'autres avantages ne se concrétisent pas ;
- une **plateforme de regroupement** : un prêt ou un mécanisme de garantie personnalisé pourrait être accordé à un intermédiaire intervenant dans le cadre d'un prêt ou d'un crédit-bail qui canaliserait des financements vers des bénéficiaires finals ;
- une **solution de panachage** : des fonds concessionnels pourraient faire l'objet d'un panachage avec un prêt ou une garantie afin de réduire le profil de risque de certaines opérations financières menées par des bailleurs de fonds intermédiaires et diminuer ainsi le coût du financement pour les emprunteurs finals.

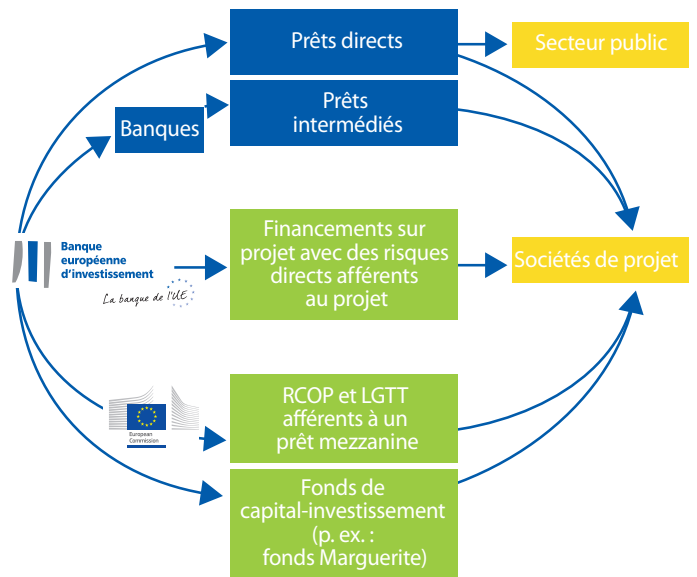


Diagramme 2

### Les instruments financiers de la BEI

Outre les prêts de premier rang classiques, la BEI propose toute une série de produits financiers, notamment des instruments de rehaussement de crédit et de fonds propres ou de quasi-fonds propres (produits hybrides) qui pourraient bénéficier de l'appui de la Commission européenne. Ces instruments visent à remé-





dier aux lacunes du marché ou à des situations d'investissement médiocres. Le rehaussement de crédit, par exemple, permet d'améliorer la qualité de crédit de la dette de premier rang et a un effet de catalyseur attirant des financements privés de banques commerciales et d'investisseurs institutionnels, ce qui engendre un renforcement de la capacité de prêt générale.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) est une initiative conjointe du Groupe BEI et de la Commission européenne qui a pour but d'aider à combler le déficit d'investissements que connaît actuellement l'UE en mobilisant des financements privés en faveur d'investissements stratégiques. Prière de se référer au site web de la BEI pour de plus amples informations sur le FEIS : <http://www.bei.org/efsi/>.

## Résumé

Les prêts directs sont aisément accessibles pour les emprunteurs qui réalisent des projets de grande envergure. Des prêts-cadres ou des prêts-programmes peuvent être mis en place en fonction de la demande. Les prêts de la BEI sont complétés par des montages financiers sur mesure en tenant compte des besoins sectoriels et des profils de trésorerie spécifiques de chaque projet ou programme. En outre, la Banque propose une série d'instruments de rehaussement de crédit et d'apport de fonds propres qui permettent aux emprunteurs de lever plus facilement les capitaux requis. Une grande variété d'investissements et d'acteurs du

secteur de la gestion du trafic aérien pourraient donc bénéficier de ces produits de la BEI, avec le soutien de la Commission européenne par le biais du FEIS ou d'autres mandats similaires. Globalement, il est possible de combler les lacunes en matière de financements si, en plus du concours de la Banque et des aides non remboursables potentielles, des bailleurs de fonds privés sont incités à investir dans la gestion du trafic aérien. La BEI soutient fermement le secteur des transports et se réjouit du dialogue établi avec des parties prenantes de cette filière dans le contexte de l'élaboration de produits financiers.

## Étapes suivantes

La BEI continuera à collaborer avec la Commission européenne, SDM et d'autres acteurs du secteur afin de cerner les principaux besoins de financement de cette filière et d'étudier avec ces parties prenantes la manière dont la Banque peut soutenir des projets dans le cadre du FEIS et d'autres mandats similaires. Ces discussions ont pour but de trouver le moyen de relever les défis que représente la mise en œuvre d'investissements performants dans le secteur de la gestion du trafic aérien et d'appuyer le déploiement synchronisé d'infrastructures et de technologies. La BEI ne pouvant financer plus de 50 % du coût total d'un projet, le fait de démontrer une justification économique solide avec des recettes appuyant le service de la dette est indispensable à la mise en place réussie de structures de financement, tout en tirant avantage des importantes liquidités disponibles sur les marchés.

La BEI invite les acteurs du secteur de la gestion du trafic aérien à prendre contact avec ses services, en vue de pouvoir adapter ses produits financiers existants à leurs besoins. Les thèmes abordés seront les suivants :

- l'utilisation de mesures incitatives pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre et, ainsi, synchroniser le déploiement et tirer avantage de la mise en réseau ;
- la concordance des futurs concours de la BEI avec les aides non remboursables accordées au titre du MIE pour soutenir le secteur de la gestion du trafic aérien et la mise en œuvre du système SESAR ;
- les différents dispositifs de gouvernance et de participation d'intermédiaires susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de solutions de financement ;
- l'accent mis sur la justification économique et les recettes qui soutiendront, de manière générale, les propositions de financement.



## Gestion du trafic aérien : comment répondre aux besoins d'investissement



La BEI encourage fortement les parties prenantes à contacter ses services pour partager leurs expériences et aborder les besoins potentiels en matière de prêts. Toutes les contributions du secteur à ces discussions faciliteront l'élaboration de mécanismes de financement sur mesure et permettront de surmonter les obstacles aux investissements liés au déploiement d'infrastructures de gestion du trafic aérien.



**Banque  
européenne  
d'investissement**

*La banque de l'UE*

Stephen O'Driscoll  
Chef de la division Transports aériens, maritimes et innovants  
✉ [s.odriscoll@bei.org](mailto:s.odriscoll@bei.org)

Sara M. Alvarado  
Division Nouveaux produits et transactions spéciales  
✉ [s.alvarado@bei.org](mailto:s.alvarado@bei.org)

**Banque européenne d'investissement**  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
☎ +352 4379-1  
☎ +352 437704  
[www.bei.org](http://www.bei.org)

[twitter.com/EIB](https://twitter.com/EIB)

[facebook.com/EuropeanInvestmentBank](https://facebook.com/EuropeanInvestmentBank)

[youtube.com/EIBtheEUBank](https://youtube.com/EIBtheEUBank)

**SESAR**  
DEPLOYMENT MANAGER

Freek De Witte  
Chef du département Relations avec les parties prenantes  
✉ [freek.de.witte@sesardeploymentmanager.eu](mailto:freek.de.witte@sesardeploymentmanager.eu)

Antoine Hottelart  
Chef du département Performance et viabilité financière  
SESAR Deployment Manager  
✉ [antoine.hottelart@sesardeploymentmanager.eu](mailto:antoine.hottelart@sesardeploymentmanager.eu)

**SESAR Deployment Manager**  
Avenue de Cortenberg 100 – 1er étage  
B-1000 Bruxelles (Belgique)  
☎ +32 497 66 02 78  
[www.sesardeploymentmanager.eu](http://www.sesardeploymentmanager.eu)

[twitter.com/SESAR\\_DM](https://twitter.com/SESAR_DM)

« Le présent document contient des renvois à des informations et des liens hypertextes créés et actualisés par d'autres organismes publics ou privés ou d'autres particuliers. Ces liens et renvois sont mentionnés uniquement pour information et par commodité. Ils ne constituent aucunement une quelconque approbation ou adoption par la Banque européenne d'investissement des produits ou services proposés ni des opinions exprimées sur ces sites web. La Banque européenne d'investissement ne contrôle ni ne garantit l'exactitude, le caractère légal, la pertinence, l'opportunité ou l'exhaustivité des informations présentées par ces sites web ou de tout lien ultérieur. Elle ne peut autoriser l'utilisation de contenus issus de ces sites web faisant l'objet de droits d'auteur et elle n'assume aucune responsabilité quant aux informations transmises aux utilisateurs par lesdits sites web. Les utilisateurs de tels sites web sont soumis aux dispositions réglementaires qui régissent ces sites. »